



Centre de formation routière SA

PROMETHEE

Ecole pour moniteurs de conduite

Formation au brevet fédéral de moniteur de conduite catégorie A Inscription

Nom : Prénom :
Date de naissance : Profession :
Rue : NPA/localité :
No de Tél. : e-mail :

Je m'inscris au module de formation suivant :

- | | | | |
|--------------------------|--|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> | Module A4 | Technique moto et physique
Planification de la formation | Prix : 1'520.- |
| <input type="checkbox"/> | Module A6 | Sensibilisation au trafic
Comportement dans le trafic
Planification de la formation | Prix : 1'820.- |
| <input type="checkbox"/> | Module A7 | Stage de formation pratique école
Stage de formation pratique
Dans une moto-école | Prix : 3'630.- |
| <input type="checkbox"/> | Préparation au test d'évaluation de compétences (2x2 heures) | | Prix : 380.- |

Je souhaite un entretien avant de m'inscrire.
Veuillez prendre contact avec moi.

.....

.....

Signature :

Je déclare avoir lu les conditions générales
mentionnées au verso de ce document ainsi que
le règlement de l'école. Par ma signature je les
accepte et m'inscris définitivement à la formation
susmentionnée :

Lieu / date :

Signature :



Centre de formation routière SA

PROMETHEE

Ecole pour moniteurs de conduite

Conditions générales de l'Ecole Prométhée (édition mars 2012)

Inscription et finance d'inscription

L'inscription devient effective à réception de l'original du bulletin d'inscription entièrement rempli mentionnant le cours choisi ainsi que le montant du cours. L'inscription doit être accompagnée du montant total de la finance d'inscription. Les places de cours étant limitées, elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti.

Priorité est accordée aux candidats effectuant l'ensemble de la formation à l'école Prométhée.

L'accès à l'examen du module n'est possible que si le candidat a suivi la formation complète du module dans le cadre de l'école.

Convocation

En principe, la confirmation de votre inscription ainsi que le programme des cours vous seront envoyés 1 mois avant le début des cours.

Annulation d'inscription

Toute annulation de participation doit nous parvenir par écrit.

Sauf cas de force majeure, dûment justifié auprès de la direction du CFR, le retrait de l'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais d'annulation:

Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours: remboursement à 70 %;

Annulation durant la période d'un mois et jusqu'à 15 jours avant le début des cours: remboursement à 50 %;

Annulation durant les derniers 15 jours avant le début du cours et après le début de celui-ci: aucun remboursement possible;

Aucun remboursement de l'écolage en raison de séances manquées n'est possible.

Annulation du cours

Afin d'assurer un bon déroulement des cours, nous fixons pour chacun d'eux, un nombre minimum et maximum de participants. Si le nombre des participants est insuffisant, l'école Prométhée se réserve le droit d'annuler le cours 30 jours avant son ouverture. Le CFR préviendra les personnes inscrites et ils trouveront ensemble une solution de remplacement. Le remboursement des montants de cours déjà versés pourra être envisagé.

Modifications des programmes et des prix

La direction du CFR se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Stage de formation

Le stage de formation du module B7 ne peut s'effectuer que chez un moniteur désigné par l'école.

Assurances

Le CFR décline toute responsabilité pour les éventuels dommages (accident, vol ou perte d'objets personnels) que vous pourriez subir dans l'enceinte de l'école Prométhée.

Questionnaire d'évaluation des formations

Dans le but constant d'améliorer la qualité de la formation, un questionnaire d'évaluation est remis aux participants à l'issue de chaque cours. Ce questionnaire sera rempli sur place et restitué à la personne responsable de l'organisation.

Attestation

Une attestation de suivi de cours est délivrée à toute personne ayant participé à au moins 80 % de la durée des cours et dont la finance d'inscription a été entièrement réglée.

Tous les cours font l'objet d'une attestation délivrée par le CFR si votre participation a atteint au moins le 80 % de la durée totale et si la finance d'inscription a été réglée.

Réclamations

Les réclamations dûment motivées doivent être adressées à la direction du CFR, case postale 116, 1073 Savigny. En cas de litige, le for juridique se situe à Lausanne

La direction se réserve le droit de modifier en tout temps les conditions générales